



PROCÈS-VERBAL

12

de l'**assemblée** publique du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal, tenue au siège social de la Société, à la salle 8200, le **MERCREDI 2 SEPTEMBRE 2020** à 17 h 30. Compte tenu de la situation en lien avec la COVID-19, la séance a eu lieu à huis clos avec possibilité pour le public d'assister en direct à la webdiffusion. Le public a pu poser des questions au préalable par voie électronique et le président a répondu séance tenante.

SONT PRÉSENTS AU SIÈGE SOCIAL :

Monsieur Philippe Schnobb, président du conseil d'administration

Monsieur Luc Tremblay, directeur général

Monsieur Sylvain Joly, secrétaire corporatif

SONT PRÉSENTS PAR CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE :

Monsieur Craig Sauvé, vice-président du conseil d'administration

Monsieur Georges Bouelle, membre du conseil d'administration

Madame Marie-Andrée Mauger, membre du conseil d'administration

Monsieur Francesco Miele, membre du conseil d'administration

Madame Laurence Parent, membre du conseil d'administration

Madame Catherine Morency, membre du conseil d'administration

Madame Claudia Lacroix Perron, membre du conseil d'administration

Madame Marie Plourde, membre du conseil d'administration

Monsieur Peter F. Trent, membre du conseil d'administration

Le président du conseil d'administration et président de l'assemblée, monsieur Philippe Schnobb, présente tous les membres du conseil d'administration qui assistent à la présente assemblée, ainsi que monsieur Luc Tremblay, directeur général, et monsieur Sylvain Joly, secrétaire corporatif. Le président déclare l'assemblée ouverte et régulièrement convoquée.

À 17 h 30, l'assemblée débute.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Présidée par le président du conseil d'administration.

Conformément à l'article 32 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01) suit une période de questions au cours de laquelle cinq (5) intervenants s'adressent aux membres du conseil d'administration par courriel, période qui débute à 17 h 34.

À 17 h 45, le président du conseil d'administration déclare la période de questions close.

La liste des intervenants ayant posé des questions ainsi que le sujet de leur intervention apparaissent à l'annexe A jointe au procès-verbal.

Le directeur général fait, au conseil d'administration, les recommandations telles qu'énoncées dans tous et chacun des documents « *Recommandation au conseil d'administration* » déposés ce jour au conseil.

Le président appelle l'article 1 de l'ordre du jour.

CA-2020-120 ADOPTER L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 2 SEPTEMBRE 2020

PROPOSÉ par madame Catherine Morency

APPUYÉ par monsieur Francesco Miele

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adopter l'**ORDRE DU JOUR** de la présente assemblée du conseil d'administration de la Société.

CA-2020-121 APPROUVER LE PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TENU LE 2 JUILLET 2020

PROPOSÉ par monsieur Craig Sauvé
APPUYÉ par monsieur Philippe Schnobb

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de considérer comme lu et de ratifier le **PROCÈS-VERBAL** de l'assemblée du conseil d'administration de la Société tenue le 2 juillet 2020.

CA-2020-122 ADJUGER UN CONTRAT
MGB ASSOCIÉS INC.
TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA STATION, MEMBRANE ET VOIRIE À LA STATION PIE-IX
STM-6486-02-19-64

VU le rapport du directeur exécutif – Ingénierie et grands projets

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Philippe Schnobb
APPUYÉ par madame Laurence Parent

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° d'adjuger à « **MGB ASSOCIÉS INC.** », un contrat pour des travaux de réfection de la station, membrane et voirie à la station Pie-IX au montant de **69 787 776, 77 \$**, plus les taxes de **10 450 719,57 \$**;
 - 2° d'autoriser une réserve pour contingences, tel que spécifié en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat;
 - 3° l'octroi du contrat est conditionnel à l'obtention des confirmations de mandats de travaux et d'engagements financiers des partenaires du projet, soit la Ville de Montréal, la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) et l'Autorité régionale de transport métropolitain;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **80 238 496,34 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-6486-02-19-64).

	IMPUTATION 1	IMPUTATION 2	IMPUTATION 3
Compte	551140	551140	
Ordre interne	213061	210200	
Règlement d'emprunt	R-154	R-195	multiple
Montants	31 334 372,72 \$	36 513 165,33 \$	12 390 958,29 \$

CA-2020-123 OCTROYER UN CONTRAT
SERVICES ET SOLUTIONS PROFESSIONNELS EN TÉLÉCOMMUNICATIONS S.S.P. INC.
ACQUISITION DE BIENS ET SERVICES POUR LES SYSTÈMES DE TÉLÉPHONIE
CORPORATIVE ET D'EXPLOITATION AINSI QUE LA RÉSEAUTIQUE DU MÉTRO
STM-6000007916
RÉSOLUTIONS CA-2015-022, CA-2016-212 ET CA-2020-007

VU le rapport du directeur exécutif – Technologies de l'information et innovation

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Philippe Schnobb

APPUYÉ par madame Laurence Parent

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

d'octroyer à « **SERVICES ET SOLUTIONS PROFESSIONNELS EN TÉLÉCOMMUNICATIONS S.S.P. INC.** » un contrat pour l'acquisition de biens et services pour les systèmes de téléphonie corporative et d'exploitation ainsi que la réseautique du métro pour une période de 18 mois, débutant le 14 septembre 2020 et se terminant le 14 mars 2022, au montant de **2 390 442,48 \$**, plus les taxes de **357 968,76 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **2 748 411,24 \$**, toutes taxes actuelles incluses, le tout conformément aux termes et conditions du contrat (6000007916).

	IMPUTATION 1	IMPUTATION 2	IMPUTATION 3
Compte	568230	552170	551590
Montants	1 466 105,54 \$	1 2113 35,95 \$	70 969,75 \$

CA-2020-124 ENTÉRINER ET OCTROYER UN CONTRAT
SAP CANADA INC.
SUPPORT ET D'ENTRETIEN DE LA SUITE DE PROGICIELS SAP
6000007386

VU le rapport du directeur exécutif – Technologies de l'information et innovation

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Philippe Schnobb
APPUYÉ par madame Laurence Parent

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

1° d'entériner « **SAP CANADA INC.** », un contrat de support et d'entretien de la suite de progiciels SAP (« SAP Business Suite », « SAP-Portail », « SAP Business Object » et « SAP Libre-service ESS-MSS »), pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 septembre 2020, au montant de **531 614,54 \$**, plus les taxes de **79 609,28 \$**;

2° d'octroyer à « **SAP CANADA INC.** », un contrat de support et d'entretien de la suite de progiciels SAP (« SAP Business Suite », « SAP-Portail », « SAP Business Object » et « SAP Libre-service ESS-MSS »), pour la période du 1^{er} octobre 2020 au 31 décembre 2020, au montant de **531 614,54 \$**, plus les taxes de **79 609,28 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **1 222 447,64 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions du document « Estimation des frais de maintenance SAP » pour le troisième et le quatrième trimestre de l'année 2020 joint à la présente recommandation (STM-6000007386).

	IMPUTATION
Centre	39300
Compte	552170

CA-2020-125 AUTORISER UNE AUGMENTATION DE L'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE ET L'EXERCICE DE LA
PHASE DE TRANSITION DE SIX (6) MOIS DU CONTRAT
SOLUTIONS CHASE PAYMENTECH
SERVICES D'UN ACQUÉREUR POUR L'ACCOMPAGNEMENT DANS LA TRANSITION VERS
LA TECHNOLOGIE EMV ET POUR LES TRANSACTIONS D'ENCAISSEMENT PAR CARTES
DE CRÉDIT OU DE DÉBIT
STM-3988-02-11-18
RÉSOLUTION CA-2011-242

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification et finances

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Philippe Schnobb
APPUYÉ par madame Laurence Parent

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° d'autoriser une augmentation de l'enveloppe budgétaire pour le contrat de services d'un acquéreur pour l'accompagnement dans la transition vers la technologie EMV et pour les transactions d'encaissement par cartes de crédit ou de débit adjugé à « **SOLUTIONS CHASE PAYMENTECH** », afin d'ajouter un montant supplémentaire maximum de **3 908 961 \$**, exonéré de taxes pour des services financiers;
 - 2° d'autoriser l'exercice de la phase de transition de six (6) mois du contrat de services d'un acquéreur pour l'accompagnement dans la transition vers la technologie EMV et pour les transactions d'encaissement par cartes de crédit ou de débit adjugé à « **SOLUTIONS CHASE PAYMENTECH** », à compter du 1^{er} février 2022 jusqu'au 31 juillet 2022, au montant de **2 149 583 \$**, exonéré de taxes pour des services financiers;
- le tout pour un montant maximum pour la Société de **6 058 544 \$**, conformément aux termes et conditions de l'appel d'offres et de la soumission produite par l'adjudicataire (STM-3988-02-11-18).

	IMPUTATION
Centre	97160
Compte	594211

CA-2020-126 AUTORISER L'EXERCICE DE L'OPTION DE RENOUVELLEMENT ET UNE MODIFICATION DU CONTRAT
DR. ALPHONSE MONTMINY
SERVICES PROFESSIONNELS À TITRE DE MÉDECIN CONSULTANT DU BUREAU DE SANTÉ DE LA STM
STM-6241-06-18-02

VU le rapport de la directrice exécutive – Ressources humaines

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Marie Plourde
 APPUYÉ par monsieur Craig Sauvé

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° d'autoriser l'exercice de l'option de renouvellement du contrat de services professionnels à titre de médecin consultant du bureau de santé de la STM, adjugé à « **DR. ALPHONSE MONTMINY** », à compter du 5 octobre 2020 au 4 octobre 2021, au montant de **230 031,36 \$**, plus les taxes de **34 447,20 \$**;
 - 2° d'autoriser une modification au contrat STM-6241-06-18-02 pour les services professionnels à titre de médecin consultant du bureau de santé de la STM, adjugé à « **DR. ALPHONSE MONTMINY** », afin d'augmenter ses heures travaillées, le tout pour un montant de **39 861,60 \$**, plus les taxes de **5 969,28 \$**, pour un montant maximum de **45 830,88 \$** toutes taxes incluses le tout à l'intérieur du montant autorisé pour ce contrat suivant la résolution du DG 18-240;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **310 309,44 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-6241-06-18-02).

	IMPUTATION
Centre	37420
Compte	551310

CA-2020-127 OCTROYER DES CONTRATS
CONSORTIUM SNC-LAVALIN – STANTEC ET CONSORTIUM STANTEC - SNC-LAVALIN
SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE ET EN GESTION DE LA CONSTRUCTION
POUR DES MANDATS ADDITIONNELS POUR LA RÉALISATION DU PROJET «
DÉBIT/CRÉDIT »
STM-6593-05-19-145

VU le rapport du directeur exécutif – Ingénierie et grands projets

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Marie Plourde
 APPUYÉ par monsieur Craig Sauvé
 ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

d'octroyer des contrats pour des services professionnels en ingénierie et en gestion de la construction pour des mandats additionnels pour la réalisation du projet « Débit/Crédit » - Direction principale des Grands programmes de maintien des actifs métro aux adjudicataires suivants :

- **CONSORTIUM SNC-LAVALIN - STANTEC** « Bloc B » dans le cadre du contrat STM-6593-05-19-145 - Bloc B, pour un montant de **633 853,00 \$** avant taxes, soit pour un montant maximum de **728 772,49 \$** toutes taxes incluses;
- **CONSORTIUM STANTEC - SNC-LAVALIN** « Bloc D » dans le cadre du contrat STM-6593-05-19-145 - Bloc D, pour un montant de **350 900,00 \$** avant taxes, soit pour un montant maximum de **403 447,27 \$** toutes taxes incluses;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **1 132 219,76 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans les soumissions produites par les adjudicataires (STM-6593-05-19-145).

	IMPUTATION
Compte	551590
Ordre interne	933064
Règlement d'emprunt	Fonds de roulement

CA-2020-128

OCTROYER DES CONTRATS

COENTREPRISE SYSTRA-WSP, CONSORTIUM SNC-LAVALIN – STANTEC, CONSORTIUM STANTEC - SNC-LAVALIN ET SJ2B ARCHITECTES

SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE, EN GESTION DE LA CONSTRUCTION ET EN ARCHITECTURE POUR DES MANDATS ADDITIONNELS POUR LA RÉALISATION DU PROJET « BILLETTIQUE REM »

STM-6593-05-19-145 ET STM-6622-06-19-104

VU le rapport du directeur exécutif – Ingénierie et grands projets

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Marie Plourde
APPUYÉ par monsieur Craig Sauvé

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

d'octroyer des contrats pour des services professionnels en ingénierie, en gestion de la construction et en architecture pour des mandats additionnels pour la réalisation du projet « Billettique REM » - Direction principale des Grands programmes de maintien des actifs métro aux adjudicataires suivants :

- **COENTREPRISE SYSTRA-WSP** dans le cadre du contrat STM-6593-05-19-145 - « Bloc A », pour un montant maximum de **1 462 368,00 \$** avant taxes, soit pour un montant maximum de **1 681 345,65 \$** toutes taxes incluses;
- **CONSORTIUM SNC-LAVALIN - STANTEC** dans le cadre du contrat STM-6593-05-19-145 - « Bloc B », pour un montant maximum de **202 736,00 \$** avant taxes, soit pour un montant maximum de **233 095,15 \$** toutes taxes incluses;
- **CONSORTIUM STANTEC - SNC-LAVALIN** dans le cadre du contrat STM-6593-05-19-145 - « Bloc D », pour un montant maximum de **294 030,00 \$** avant taxes, soit pour un montant maximum de **338 060,99 \$** toutes taxes incluses;
- **SJ2B ARCHITECTES** dans le cadre du contrat STM-6622-06-19-104, pour un montant maximum de **166 496 \$** avant taxes, soit pour un montant maximum de **191 428,78 \$** toutes taxes incluses;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **2 443 930,57 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans les soumissions produites par les adjudicataires (STM-6593-05-19-145 et STM-6622-06-19-104).

	IMPUTATION
Compte	551270
Ordre interne	132300 et 132302
Règlement d'emprunt	R-976

CA-2020-129 AUTORISER UN ADDENDA À L'ENTENTE CONCERNANT LE TRAITEMENT DE CARTES OPUS À TARIF RÉDUIT
RÉSOLUTION CA-2019-122

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification et finances

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Francesco Miele
APPUYÉ par madame Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° d'autoriser la mise à jour par voie d'addenda de l'Annexe 1 (liste des institutions et prévision des coûts) à l'Entente concernant le traitement de cartes OPUS à tarif réduit signé le 16 janvier 2020;
 - 2° d'autoriser la Direction - Affaires juridiques à procéder à la rédaction de la mise à jour par voie d'addenda, laquelle sera rédigée en des termes substantiellement conformes aux termes et conditions du projet d'addenda 1 joint à la présente recommandation.

CA-2020-130 AUTORISER LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE
COMMISSION DES SERVICES ÉLECTRIQUES DE MONTRÉAL (CSEM)
MANDAT POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'AMÉLIORATION
STM-6486-02-19-64-CSEM

VU le rapport du directeur exécutif – Ingénierie et grands projets

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Francesco Miele
APPUYÉ par madame Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° d'autoriser la conclusion d'une entente entre la Société de transport de Montréal (STM) et la **COMMISSION DES SERVICES ÉLECTRIQUES DE MONTRÉAL (CSEM)** dans le cadre du projet de réfection de station, membrane et voirie à la station PIE-IX (Projet Pie-IX) visant à recevoir un mandat par la **CSEM** pour la réalisation de travaux d'amélioration de leur réseau donnant lieu à un compte à recevoir d'un montant de **3 090 891,61 \$** plus les taxes de **462 861,02 \$**, pour un montant maximum de **3 553 752,63 \$** toutes taxes incluses, conformément au projet d'entente jointe aux présentes;
 - 2° d'autoriser les signataires de cette entente à consentir toute modification au projet d'entente qui n'est pas incompatible avec la présente recommandation;

L'entente est jointe à la demande et demeure confidentielle.

	IMPUTATION
Compte	551140
Ordre interne	213061
Règlement d'emprunt	R-154

CA-2020-131 RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DE LA SOCIÉTÉ

VU ET CONSIDÉRANT la recommandation du président du conseil d'administration

PROPOSÉ par madame Claudia Lacroix Perron
APPUYÉ par madame Marie Plourde

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° d'autoriser le renouvellement du mandat de monsieur **TIEN D. CAN** au poste de vérificateur général de la Société de transport de Montréal pour un terme de cinq (5) ans compter du 23 novembre 2020;

2° de fixer les conditions de travail et de rémunération du vérificateur général conformément au document joint en annexe à la présente résolution.

CA-2020-132 ADOPTER LA MISE À JOUR DE LA POLITIQUE CORPORATIVE - CONSULTATION PUBLIQUE - RÉSEAU DU MÉTRO (PC1.14)

VU le rapport du Secrétaire corporatif et directeur – Affaires juridiques

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Claudia Lacroix Perron
APPUYÉ par madame Marie Plourde

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adopter la mise à jour de la politique corporative intitulée « Consultation publique - réseau du métro » (PC1.14) conformément à l'article 158.3 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01), selon le projet soumis en annexe.

CA-2020-133 ADJUGER UN CONTRAT CROIX BLEUE MEDAVIE RÉGIME D'ASSURANCE COLLECTIVE DES EMPLOYÉS DES SERVICES D'ENTRETIEN DE LA STM 6000006813

VU le rapport du directeur exécutif – Ressources humaines

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Claudia Lacroix Perron
APPUYÉ par madame Marie Plourde

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adjuger à « **CROIX BLEUE MEDAVIE** », un contrat pour le régime d'assurance collective des employés des services d'entretien de la STM, pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2030, au montant de **197 312 844,03 \$**, plus les taxes de **17 758 155,97 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **215 071 000,00 \$** toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (6000006813).

	IMPUTATION 1
Centre	1
Compte	519304

CA-2020-134 AUTORISER LA MISE AU RANCART DE QUATORZE (14) MINIBUS DU TRANSPORT ADAPTÉ (TA) EN 2020

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification Entretien, Infrastructures et Approvisionnement

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Claudia Lacroix Perron
APPUYÉ par madame Marie Plourde

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'autoriser la direction exécutive Planification Entretien, Infrastructures et Approvisionnement à procéder à la mise au rancart en 2020 de quatorze (14) minibus du Transport Adapté (TA) pour tous ces minibus;

- dont l'âge au 31 décembre 2020 devra être supérieur ou égal à l'âge économiquement rentable ou;

- dont les coûts de réparation pour le maintien en service ne seraient pas économiquement rentables.

CA-2020-135 PRENDRE ACTE DU DÉPÔT DU RAPPORT MOTIVÉ DES DÉPENSES ET DES CONTRATS AUTORISÉS PAR LE PRÉSIDENT 9133-4185 QUÉBEC INC. (NORTHERN SOUVENIRS) AUGMENTATION DE L'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE DÉCRÉTÉE POUR L'ACQUISITION DE COUVRE-VISAGES LAVABLES POUR LA CLIENTÈLE

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification Entretien, Infrastructures et Approvisionnement

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Claudia Lacroix Perron
 APPUYÉ par madame Marie Plourde

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de prendre acte du dépôt du rapport motivé du président du conseil d'administration de la STM daté du 29 juillet 2020 conformément à l'article 105 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S.30.01) en lien avec l'augmentation de l'enveloppe budgétaire décrétée pour l'acquisition de couvre-visages lavables auprès de **9133-4185 QUÉBEC INC. (NORTHERN SOUVENIRS)**.

CA-2020-136 CRÉER UNE COMMISSION POUR TENIR UNE CONSULTATION PUBLIQUE POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION DU CENTRE D'ATTACHEMENT NORD-OUEST (CANO)

VU le rapport du secrétaire corporatif et du directeur – Affaires juridiques

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Claudia Lacroix Perron
 APPUYÉ par madame Marie Plourde

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU 1° de créer une commission pour tenir une consultation publique pour le projet de construction du Centre d'attachement nord-ouest (CANO), selon les termes, modalités et conditions prévus à l'article 158.3 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01) ainsi qu'à la politique corporative « Consultation publique - réseau du métro » (PC 1.14).

2° de nommer madame Marguerite Bourgeois présidente de ladite commission, ainsi que madame Martine Musau et monsieur David Hanna à titre de commissaires.

La présente recommandation engage des coûts de **45 990,00 \$** toutes taxes incluses pour la Société.

	IMPUTATION
Compte	551120
Ordre interne	206150
Règlement d'emprunt	R-206

CA-2020-137 ADOPTER LA POLITIQUE DE FINANCEMENT DU RÉGIME DE RETRAITE DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL (SYNDICAT DU TRANSPORT DE MONTRÉAL CSN)

VU le rapport du directeur exécutif – Ressources humaines

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Claudia Lacroix Perron
 APPUYÉ par madame Marie Plourde

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adopter la Politique de financement du Régime de retraite de la Société de transport de Montréal (Syndicat du transport de Montréal CSN), jointe à la présente.

CA-2020-138 LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les dossiers soumis à l'ordre du jour de la présente assemblée du conseil d'administration ayant été étudiés

UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de lever la séance à 17 h 55.

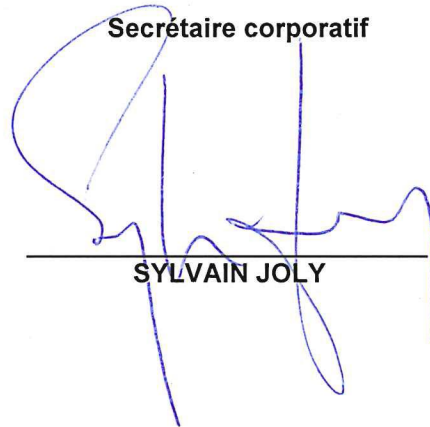
Les résolutions CA-2020-120 à CA-2020-138 inclusivement, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées, comme si elles l'avaient été une à une.

**Président du
conseil d'administration**



PHILIPPE SCHNOBB

Secrétaire corporatif



SYLVAIN JOLY

ANNEXE A
PÉRIODE DE QUESTIONS
ASSEMBLÉE ORDINAIRE PUBLIQUE
LE MERCREDI 2 SEPTEMBRE 2020 À 17 H 30

QUESTIONS REÇUES PAR COURRIEL

<u>NOM</u>	<u>SUJET DE L'INTERVENTION</u>
<u>QUESTION 1</u>	
Naveed Hussian	<p>Je vous remercie de me laisser l'occasion de me poser ma question aujourd'hui. Je m'appelle Naveed Hussain et j'ai lancé il y a quelques mois une pétition pour renommer une station de métro de la Petite-Bourgogne en l'honneur d'Oscar Peterson, qui a grandi et vécu dans ce quartier. Je crois que le moment est venu de célébrer ses incroyables réalisations ainsi que la belle diversité sociale et culturelle de Montréal et du Québec.</p> <p>Reconnaissons l'essence du quartier connu sous le nom de Harlem of The North. Sachant que plus de 26 000 personnes ont signé cette pétition, quelles mesures seront prises et mises de l'avant par la STM et la ville de Montréal pour faire honneur à Oscar Peterson ?</p> <p>Pouvons-nous compter sur le changement de nom de la station Lionel-Groulx? Je vous remercie et apprécie votre temps pour répondre à cette question.</p>
Le président	<p>D'entrée de jeu, le président remercie les gens qui ont participé à cette démarche. Il souligne que ces deux personnes ont marqué l'histoire à leur manière et reconnaît l'importance de leur rendre hommage. Il cite en exemple le parc Oscar Peterson en l'honneur de ce dernier. La STM a déclaré un moratoire sur tout changement de nom de stations de métro. La toponymie est d'abord un outil pour bien s'orienter dans l'espace public, c'est un aspect à prendre en considération lorsqu'on envisage de faire des changements. De plus, le nom des stations de métro est lié au nom d'une rue ou d'une place publique dans l'environnement immédiat de la station, ce qui implique que le choix d'un nom doit aussi se faire avec les partenaires qui s'occupent de la toponymie municipale. Pour terminer, il rappelle que divers projets de développement du transport collectif sont en cours, entre autres, les noms des stations pour le prolongement de la ligne Bleue; ces projets seront des occasions pour rendre hommage aux différents personnages qui ont marqué l'histoire. Les choix seront faits en ayant une préoccupation particulière à ce que ces noms reflètent la diversité montréalaise.</p>
<u>QUESTION 2</u>	
Valérie Rioux	<p>Considérant que certains usagers du transport adapté se sont vus refuser leurs transports au début du mois d'août en raison de leur incapacité à porter le masque; Considérant que suite à ses événements, le transport adapté de la STM a révisé ses processus afin que l'ensemble des déplacements soient réalisés pour les personnes dont le handicap empêche le port du masque afin qu'elles ne soient pas discriminées;</p> <p>Considérant que le transport adapté de la STM s'est engagé à communiquer l'information relative à la possibilité d'obtenir une exemption au port du masque à sa clientèle;</p>

Quand serons-nous explicitement informés que le transport adapté de la STM respecte les consignes gouvernementales relatives aux exemptions au port du masque pour les personnes dans l'impossibilité de porter le masque en raison de leur handicap?

Le président

En premier lieu, le président explique qu'une mauvaise interprétation de la directive est à l'origine des cas isolés de la part de chauffeurs qui ont refusé le déplacement. La situation ne s'est pas reproduite depuis. La STM a repris le jumelage le 27 juillet suite à l'obligation du port du couvre-visage. En attendant d'avoir des recommandations claires de la Santé publique quant au traitement des demandes d'exemption du port du couvre-visage, le TA de la STM a donné des directives claires à l'ensemble de ses chauffeurs de communiquer avec le service lorsqu'un cas de client sans couvre-visage se présente. La directive ne visait de refuser le transport à des clients sans couvre-visage, mais plutôt d'envoyer un autre véhicule pour que ce dernier soit transporté seul.

Ensuite pour la deuxième question, le président répond que des rencontres ont eu lieu, chaque cas est documenté pour avoir une justification de manière à comprendre les exemptions accordées pour s'assurer d'un traitement cohérent envers tous nos clients et d'obtenir, au besoin, des précisions de la Santé publique pour certains cas de figure. La demande de justificatif doit nous assurer de pouvoir offrir à nos clients un environnement sécuritaire tout en maintenant la pérennité du service. L'ensemble des détails de la réponse lui sera transmis par courriel.

En dernier lieu, le président répond que les clients qui ont droit à une exemption doivent communiquer avec le TA à l'option 4. Des demandes d'exemption sont traitées quotidiennement par l'équipe au service à la clientèle du TA. De plus, des précisions ont été demandées sur l'avis juridique supportant notre processus pour autoriser des exemptions. Il faut être en mesure de démontrer le raisonnement menant à notre position, les décrets peuvent être interprétés de différentes manières, c'est pourquoi nous continuerons à fournir des précisions.

Suivi R. Amilcar et Secrétariat corporatif

QUESTION 3

Rui Jia Yang

Bonsoir, La première question concerne l'achalandage du réseau bus. J'aimerais savoir comment fera la STM pour éviter le plus possible l'entassement dans les autobus.

Les dernières nouvelles indiquent que la STM va participer et ajuster le service en fonction des besoins de déplacement, mais il est évident que certaines lignes souffrent de l'entassement juste en observant les autobus qui y circulent. Par exemple, chaque jour, je vois une ligne interminable à l'arrêt de la 196 devant le métro Côte-Vertu. La STM a l'accès aux informations que les compteurs de passagers collectent et il s'agit de la meilleure façon de savoir si le surcharge se souvient, alors est-ce cette information a été / sera pris en considération pour ainsi ajuster les horaires?

La deuxième question concerne aussi les autobus. Sur les nouveaux bus hybrides, il n'y a plus façon d'ouvrir les fenêtres, et j'aimerais savoir si les systèmes de ventilation ont été / seront ajustés pour faire entrer le plus d'air frais possible. Merci!

Le président

Le président répond que la STM est consciente que l'achalandage a repris. Il décrit qu'il existe une application en version bêta qui permet de consulter le taux d'occupation des prochains bus d'une ligne. La STM suit l'achalandage également grâce à l'information des compteurs passagers. De plus, des observations sont faites en temps réel, ce qui permet

de réagir rapidement, notamment en ayant recours à des autobus renforts (non planifiés dans les horaires) afin d'aider lors de surcharges qui peuvent survenir et qui n'avaient pas été prévues.

Pour la deuxième question, le président indique que des mesures sont prises pour assurer une ventilation adéquate dans les autobus. Une modification pour augmenter l'apport d'air frais de 20 % a été appliquée au début de l'été, par la suite un ajustement sera fait pour la saison hivernale.

QUESTION 4

Alain Kéger

Monsieur le président, Considérant que, selon la loi sur les sociétés de transport en commun, un vote du conseil d'administration de la société doit entériner toute recommandation de destitution d'un employé cadre. Ainsi, dans un tel cas, le CA de la STM procède-t-il à une analyse de cas afin de s'assurer du bien-fondé de la recommandation afin d'éviter toute possibilité d'erreur ou d'abus, qui mèneraient à des recours judiciaires évitables, avant de procéder au vote, ou s'en remet-il simplement à la recommandation ?

Le président

Le président mentionne que les dossiers concernant la destitution d'employés sont toujours soigneusement préparés, notamment en ayant accès au dossier, en posant des questions pour ensuite prendre une décision pertinente. Une destitution n'est pas une décision prise à la légère par l'administration et le conseil d'administration de la STM.

QUESTION 5

Julien Gascon

Bonjour, Preamble: je viens tout juste de voir la nouvelle fonctionnalité d'achat de titres en ligne de l'ARTM via l'application Transit. Cette fonctionnalité inclut l'achat de billets de bus STM. Cette fonctionnalité semble toute indiquée pour les utilisateurs à mobilité réduite pour lesquels aller à une station de métro ou à un point de vente, où encore avoir la monnaie exacte, peut être difficile.

Question: est-ce que le billet acheté de cette manière est aussi disponible pour les usagers du TA? J'aimerais rappeler que le paiement au TA d'un passage simple est toujours difficile depuis l'implantation d'OPUS, puisqu'il faut avoir le change exact (2.95\$) pour chaque déplacement. Cela nécessite beaucoup de gestion, surtout si on fait plusieurs déplacements par semaine. Il n'est pas possible de payer un passage simple même avec une carte OPUS qui contient des billets. Non seulement la monnaie est difficile à manipuler, mais il y a également des enjeux logistiques et de sécurité pour s'en procurer en ces temps de pandémie pour les clients à mobilité réduite. Merci, Julien Gascon-Samson

Le président

Le président mentionne qu'il n'est pas possible d'utiliser ce titre émis par l'ARTM pour prendre le transport adapté ou le métro. Il s'agit d'un essai destiné aux usagers qui voyagent exclusivement en bus avec un passage unique à 3,50 \$. Cette initiative a été mise en place lorsque l'embarquement ne pouvait pas se faire par la porte d'en avant.